



Centre de Sécurité
des Navires de

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
POUR SEMI-RIGIDE (RIBs*)
ou PNEUMATIQUE
DE LONGUEUR INFÉRIEURE A 12 MÈTRES**

Division de référence
222
(édition 04/01/2018)
(ex division 236)

	OBJET	A FOURNIR	Fourni(e) le
1	Déclaration de mise en chantier (accompagnée d'une éventuelle délégation de pouvoir de l'exploitant)	AVANT TOUT COMMENCEMENT DES TRAVAUX	
2	Plan d'ensemble	//	
3	Fiche de renseignements généraux comprenant les conditions d'exploitation détaillées	//	
4	- Procès-verbal de réception en usine du moteur, ou la déclaration de puissance établie par le constructeur - si moteur HB : Fiche technique	Dès la pose du moteur	
5	Jeu de schémas concernant les installations ci-dessous : - Installation et circuit de combustible - Installation électrique	//	
6	Bilan électrique	Avant la mise en service du navire	
7	Certificats d'approbation des équipements requis au titre des divisions 310 et 311	//	
8	- Épreuve des caisses à combustible (sauf si plaque constructeur apposée) - Si nourrice: marquage CE norme ISO 13591	//	
9	Plan d'implantation des feux de navigation	//	
10	Déclaration écrite de conformité	//	
11	Attestation construction en conformité avec la norme ISO 6185	//	
12	Approbation de structure sauf si marquage CE conformément art. 2.1.6 (div 222 édition du 04/01/2018)	//	
13	DUP Document Unique de Prévention des risques (décret 2007-1227)	//	

*Rigid hulled Inflatable Boat

I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX -

Nom du navire					
Type de navire					
Quartier d'immatriculation					
Armateur		Téléphone			
Adresse					
Chantier constructeur		Téléphone			
Adresse					
Jauge brute		UMS	Puissance du moteur		Kw
Catégorie de navigation			Durée du séjour à la mer		jours
Longueur hors tout		m	Largeur hors tout		m
Déplacement du navire léger			Creux au milieu		
Nombre maximal de personnes à bord :					
Membres d'équipage		Passagers		personnel spécial	
Matériel embarqué (masse et répartition)					
Durée maximale du séjour à la mer		jours	Vitesse en service		
Types d'exploitations prévus					
Date de déclaration de mise en chantier		Date de pose de quille			
Date prévue pour la mise en service					
Port de mise en service					

II - CONSTRUCTION COQUE - FRANC-BORD

Coque (pneumatique / semi-rigide)					
Poids de la charge maximale prévue		Kg			
2.1 Dalots					
Type					
Emplacement					
2.2 Ouvertures donnant accès sous pont					
Coffres					
Surbaux					
Emplacements					

2.3 Tuyaux de dégagement d'air des caisses ou réservoir

Désignation de l'emplacement

Nombre

2.4 Assèchement

Ecope

Pompes électriques

III - MACHINE – ÉLECTRICITÉ

3.1 Moteur principal

Marque

Nombre de tours

tours/min

Type

Combustible

Puissance

Consommation horaire

3.2 Moyen de démarrage du moteur

3.5 Stockage du combustible pour moteur hors bord

Type du réservoir

Volume

Caractéristiques des réservoirs portatifs

Emplacement

Conformité : marquage CE (norme ISO13591) ou conception (norme ISO10088 et ISO21487)

3.6 Electricité

Nombre de batteries d'accumulateur

Capacité

Caisson à batteries

Emplacement

Aération

3.7 Appareil à gouverner

IV - INCENDIE -

Extincteurs :

Nombre

Type

Emplacement

V – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION -

Journal de bord

☐ OUI

☐ NON

Compas magnétique

☐ OUI

☐ NON

Feux navigation (RIPAM)

☐ OUI

☐ NON

Signaux sonores

☐ OUI

☐ NON

Lignes de mouillage

Ancre, nombre

Type

Poids

Kg

Chaîne, calibre

Longueur

m

Câblot, calibre

Longueur

m

Équipement radio et de navigation (division 219-14) :

VHF Sondeur : ☐ OUI ☐ NON
Radar ☐ OUI ☐ NON
Autres
Matériel nautique et d'armement

VI - SAUVETAGE -

Radeaux de sauvetage :

Type
Nombre et capacité Emplacement

Engin flottant : exempté

Engins individuels de sauvetage par personne embarquée (fonction du type d'embarcation et de la catégorie de navigation) :

Brassières (nb) VFI
Équipement de flottabilité individuel
Bouée de sauvetage ou équipement individuel de sauvetage conforme 331-2

VII – DOTATION MÉDICALE

DOTATION MÉDICALE (en référence avec l'article 241-2.07)

- ☐ Trousse de secours (5^{ème} ou 4^{ème} catégorie)
- ☐ Dotation médicale C (à partir de la 3^{ème} catégorie et restant moins de 24 heures à la mer)
- ☐ Dotation médicale B (plus de 24 heures à la mer sans jamais se trouver à plus de 8 heures ou 100 milles du port le plus proche)
- ☐ Dotation médicale A
- ☐ Autre dotation médicale à faire valider par le SSGM

Je déclare que le navire est construit conformément aux textes réglementaires en vigueur, en particulier la division 222 du règlement annexé à l'arrêté 23 novembre 1987.

A le

Cachet et signature du représentant du chantier

Signature de l'armateur

